



20 juillet, à Saint-Chamond

La Mission Locale de Saint-Chamond et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale de Saint-Chamond, AKTO et 13 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 19 juillet 2023, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO. Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE LA VALLEE DU GIER À ACCEDER A L'EMPLOI

- Notre territoire couvre 36 communes sur 2 EPCI, entre Saint etienne et Lyon ; Nous avons une mission de service public dédiée aux jeunes de notre territoire : emploi, formation, santé, logement, mobilité, représentent l'ensemble des références déployées au côté des élus locaux.
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi se traduit par un rapprochement facilité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné, un partage et une identification

des prérequis attendus sur les postes de travail à pourvoir, ainsi que par un suivi continu de la mission, avec une potentielle médiation avec le jeune à la fin de celle-ci.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE DE SAINT-CHAMOND

- 3775 jeunes en contact en 2022
- 674 nouveaux jeunes inscrits
- 2087 jeunes accompagnés en 2022
- 476 missions d'intérim réalisées en 2022

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 116 629 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 14,1 % de l'emploi intérimaire en France à fin décembre 2022
- 1 696 agences d'emploi sur le territoire à fin décembre 2022
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -6,2% au mois de mai 2023 par rapport au même mois de l'année précédente en région AURA (source : baromètre Prism'emploi).
- La région représente 15,2% des recrutements réalisés par les agences d'emploi.



Liste des agences d'emploi signataires : Adecco ; Amplitude ; Convergence ; Crit Intérim ; Ergalis GD ; Groupe Idées; LIP Intérim ; Proman; Sainte Recrute; Staffmatch; Start People; Toma Intérim ; Triangle Intérim.

« La signature de ces nouvelles conventions est une excellente nouvelle pour les jeunes de notre territoire. L'ensemble des partenaires se mobilise pour offrir à nos jeunes un accompagnement adapté pour développer leur parcours professionnel. Nous nous réjouissons du déploiement de la démarche Mission Jeunes dans notre Mission Locale. Accompagnée par les opérateurs de la branche du travail temporaire, nous espérons que cette collaboration sera efficace et durable. Merci aux nouvelles agences de nous avoir rejoint » **déclare Jean pierre BERTHOLET, Directeur de la Mission Locale**

« L'intérim constitue un véritable tremplin professionnel qui permet aux jeunes de découvrir des métiers et de renforcer leur employabilité. Cette convention va aider les jeunes à gagner en qualifications et en compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable », **déclare Philippe GIRAUD, Président de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.**

Contacts presse :

Dylan JULLIAN - dylan.jullian@omnicomprgroup.com - 06 18 89 56 73

Pierre LOSTANLEN - pierre.lostanlen@omnicomprgroup.com - 06 77 79 18 89

Myriam MOUTARDE - AKTO - myriam.moutarde@akto.fr

Jean-Pierre BERTHOLET - jean-pierre.bertholet@ml-gierpilat.org

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences qui accompagne 27 branches professionnelles, 180 000 entreprises adhérentes qui représentent 8 millions de salariés. En 2021, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 665 000 salariés dont 94 000 alternants. AKTO, c'est plus de 900 salariés sur tout le territoire dont les 5 DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2I. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Mayotte depuis le 1er janvier 2021. www.akto.fr

À propos de la Mission Locale de Saint-Chamond

Les missions Locales créées en 1982 poursuivent un objectif : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie. Pour y parvenir, elles ne s'occupent pas que d'emploi mais également de formation, logement, santé, mobilité et accès aux droits. Une Mission confiée par l'Etat et les Collectivités locales. Les Missions Locales sont des associations présidées par les élus locaux. Ce sont 436 missions locales au National pour 1.14 millions de jeunes accompagnés.

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit.
www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance.
www.fastt.org